

Compte rendu Conseil Municipal du 19 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Jean-Pierre LEQUERTIER, Maires Adjointes, Bruno MEDA, Conseiller Délégué, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Yannis GIRARD, Jacqueline HOUGHTON, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Absents excusés :

Edwige PERINET a donné pouvoir à Bruno MEDA
France COSTA-TORRO a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Gibert CHODORGE a donné pouvoir à Annie POISSON,
Yveline BONNET a donné pouvoir à Jacqueline HOUGHON,
Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Bruno MEDA est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de deux questions diverses à l'ordre du jour :

- Effacement de réseaux rue Aristide Briand
- Signature d'un contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace détente, Place Terminus.

Informations :

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Présidente de l'association le Kiosque des Dunes souhaite l'avis du Conseil Municipal sur les horaires des spectacles organisés à la salle des Douits le dimanche après-midi. Elle constate en effet qu'il n'y a en général qu'une vingtaine de personnes présentes à ces spectacles organisés à 16h00.

Les deux autres thèmes organisés par l'association : les expositions et les conférences connaissent une fréquentation plus importante. Les conférences sont organisées aux mêmes horaires.

Un sondage est actuellement en ligne sur le site de la Mairie, géré par Maud BUISSON. Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande aux conseillers de relayer ce sondage qui porte sur le maintien des spectacles à 16h00 le dimanche ou bien le samedi à 18h00.

Monsieur le Maire précise qu'il faut poursuivre cette saison culturelle de qualité. C'est un très bon début et les spectateurs vont, à son avis, être de plus en plus nombreux.

Catherine POT, membre de l'association précise que pour les conférences, elle ne rencontre pas de problèmes.

Annie POISSON précise qu'il conviendrait peut-être d'ajouter sur le site des vidéos de présentation des spectacles.

Jacqueline HOUGHTON pense également que la brochure ne détaille pas assez les spectacles. Il lui est répondu qu'il faut mettre un maximum de spectacles sur un espace réduit.

Catherine POT lui répond que la communication est faite via des akilux, le site de la Mairie, la presse, la radio...

Les artistes eux-mêmes précisent que la communication est bonne.

Monsieur le Maire reprend le cours de la séance et présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal, à titre personnel et pour la commune. Il rappelle que la cérémonie des vœux à la population se déroulera lundi 23 janvier 2023 à 18h30, Salle des Douits.

Il donne des informations sur les recrutements récents au 1^{er} janvier 2023 :

Jérôme MARTIN est nommé Directeur des Services Techniques

Grégory SADOT a été recruté comme mécanicien

Marlène BLASSEL et Maryline DEBOUT ont été recrutées pour 20h00 hebdomadaires chacune pour l'entretien des locaux.

A une question de Julie MESNIL sur la publicité effectuée pour ces recrutements, il lui est répondu que les offres ont été mises en ligne sur Cap Territorial.

Monsieur le Maire précise que pour le Garde-champêtre mutualisé, une nouvelle offre est lancée car la filière police est très encadrée et les profils reçus, même s'ils correspondaient au poste, n'avaient pas les conditions requises : Soit être titulaire du concours de Garde-champêtre, soit relever de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, mais sur un poste équivalent de catégorie C.

Julie MESNIL demande si ce poste pourrait être étendu à d'autres communes qui seraient intéressées ?

Monsieur le Maire retrace l'historique de cette mutualisation. Il a relancé le schéma de mutualisation au sein du Pôle de Proximité et Barneville-Carteret s'est portée référente pour la mutualisation des travaux de voirie et pour un Garde-champêtre mutualisé. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les maires et seuls Saint Jean de la Rivière et Les Moitiers d'Allonne ont validé la mutualisation au final.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que les Services Techniques ont œuvré toute la journée du lundi 16 et du mardi 17 janvier pour déblayer les arbres tombés après le passage de la tempête Gérard. Les pompiers ont transmis les premiers appels d'arbres couchés à 6h30 et à midi, les principaux axes étaient dégagés. Il remercie les services pour leur efficacité.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise qu'il reste l'aire de pique-nique des Landes à dégager.

Monsieur le Maire précise qu'avec ces forts coups de vents, les poubelles jaunes se sont renversées en divers endroits de la commune. Le service Ordures Ménagères est prévenu du fait que ces bacs sont légers et qu'ils se renversent facilement. Ils réfléchissent à une solution. Chacun doit faire des efforts.

Bertrand LADUNE remarque en effet que ces bacs sont particulièrement légers et souvent pleins. Monsieur le Maire rappelle que si les bacs sont trop petits, les administrés peuvent se rendre à la Maison du Cotentin pour régler ce problème.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que les Services Techniques font leur possible et la balayeuse ne peut passer partout. L'objectif « Ville Propre » est l'affaire de tous.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait validé le reversement de 20% des recettes issues de la Taxe d'Aménagement (TAM) à la Communauté d'Agglomération du Cotentin. L'Etat a abrogé cette répartition et le Cotentin votera cette abrogation la semaine prochaine. La commune conservera donc les recettes de la TAM à 100%.

1- Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

Deux décisions ont été prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022 -

N° 7-2022 : Acceptation de reprise de matériel – tracteur iseki 525 dans le cadre d'une nouvelle acquisition auprès de la société lebiez

La reprise du tracteur ISEKI 525 par la Société LEBIEZ dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau matériel pour 30 411.95€.

Cette reprise est acceptée pour un montant de 3000€. Le tracteur ISEKI est inscrit à l'inventaire sous le numéro : MAT-155-

N° 1 – 2023 : Acceptation d'un remboursement de sinistre :

Acceptation d'indemnisation de l'assurance suite sinistre matériel informatique

L'indemnisation de 80€ par AXA Collectivités Locales pour un sinistre informatique à hauteur de 80€ est acceptée.

2. Programmation DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle que les demandes déposées après le vote du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 concernant les travaux de la Chapelle Saint Louis, l'installation d'un sanitaire écologique sur le Cap et l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Garde-champêtre mutualisé n'ont pas été retenues au titre de la programmation DETR complémentaire 2022. Le renouvellement a été effectué pour 2023.

Il est également proposé deux autres demandes :

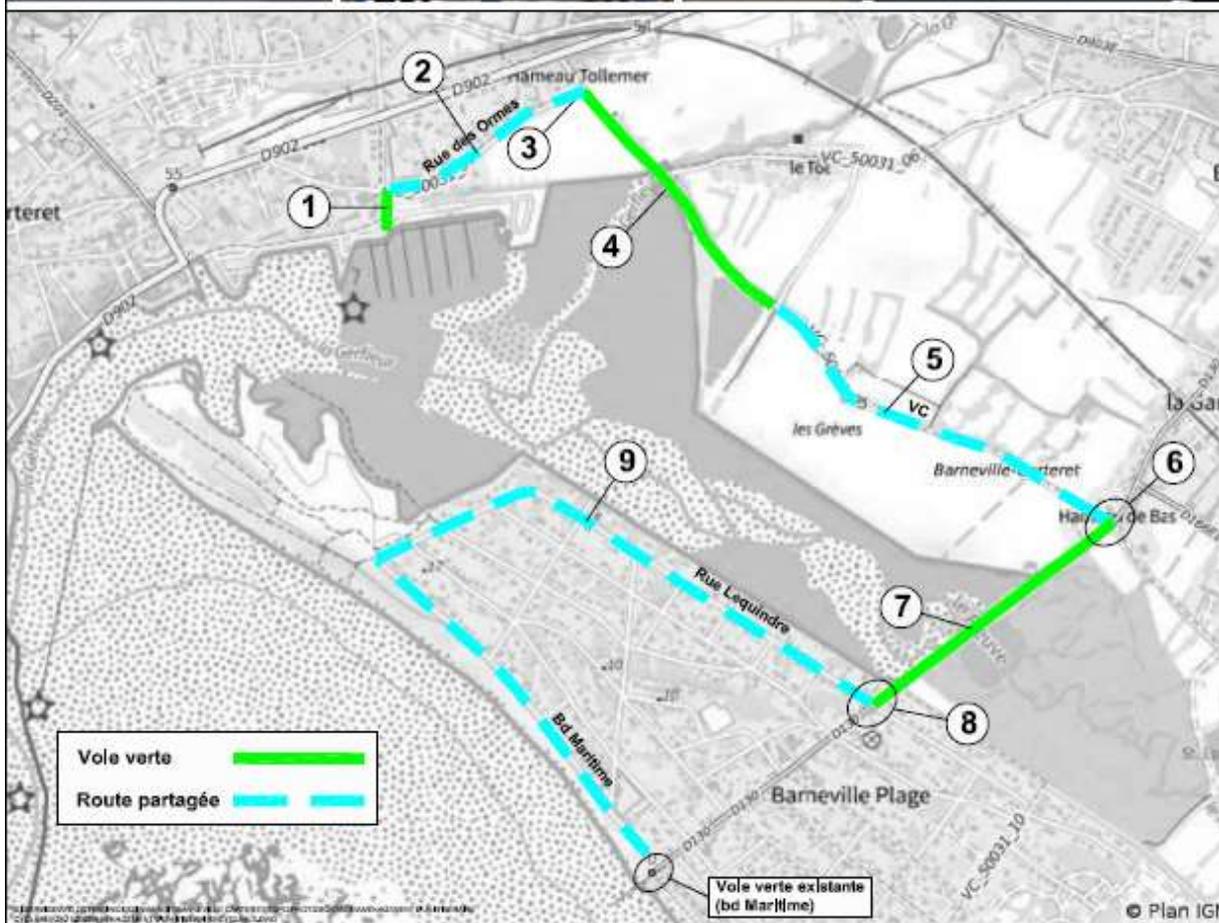
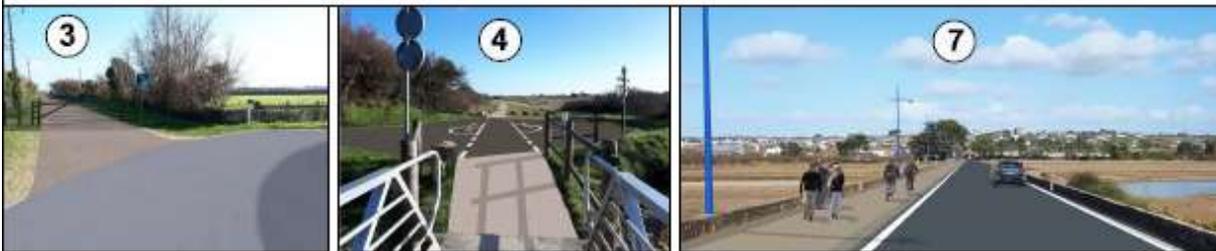
Le plan vélo du Département : voie douce entre la rue Lequindre et la rue des Ormes

Monsieur le Maire présente le projet et les différents tronçons :

Commune de Barneville-Carteret
Aménagement d'un itinéraire cyclable

Description des travaux:

- ① Vole verte - Jonction Rue des Ormes / Prom. J. Barbey d'Aurevilly
- ② Route partagée Rue des Ormes (absence de travaux)
- ③ Entrée de la vole verte
- ④ Vole verte en sable stabilisé - Passage sur la passerelle de la Gerfleur
- ⑤ Route partagée - Reprise du revêtement
- ⑥ Sécurisation du carrefour : Création d'un plateau surélevé
- ⑦ Vole verte en béton désactivé - Reprise du revêtement de la chaussée
- ⑧ Jonction de la vole verte avec la rue Lequinère
- ⑨ Route partagée (absence de travaux)



Le montant à charge pour la commune est de 162 766,97 € et de 707 200,00 € pour le Département.

Au niveau du parapet, Bertrand LADUNE demande s'il y a un aménagement particulier car il n'est pas très haut. Monsieur le Maire lui répond par la négative, mais tout a été étudié, le service du Conseil Départemental qui a étudié ce projet, travaille en étroite collaboration avec le service de la Sécurité Routière.

A une question sur le mobilier urbain, Monsieur le Maire répond que la commune aura en charge cette partie. Une réunion est d'ailleurs prévue avec la SARLEC pour plusieurs propositions.

Deux stations multimodales : (dont une avait été votée en septembre, mais revue)

L'aménagement de deux stations multimodales parking du Valnotte et avenue de la Mer avec abri bus, casiers, parking vélos, quai de bus...etc

Parking du Valnotte : 41 712.99€HT

Avenue de la Mer : 37 412.85€TH

Monsieur le Maire présente les deux dossiers et le mobilier prévu est projeté à l'écran. Il est souligné l'attention particulière qui devra être apportée pour le choix des casiers vélos. Le projet présenté est galvanisé, ce qui devrait apporter une durabilité dans le temps.

Pour l'abri du Valnotte, il est prévu des panneaux photovoltaïques sur le toit.

Bertrand LADUNE demande si des box vélos pourraient être installés sur le parking de la plage de la Potinière ? Jean-Pierre LEQUERTIER précise que c'est plus compliqué sur ce parking et que cela ôterait quelques places de stationnement. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a déjà des parcs vélos sur ce secteur.

Vincent ARNAUD informe qu'il a vu un reportage sur les accidents de vélos et que certaines fois, lorsqu'il est prouvé que l'accident a été provoqué par un défaut d'entretien de la voirie, les indemnisations aux victimes, à charge des collectivités, peuvent être importants. Il conviendrait de prévoir un entretien régulier des voies cyclables. Bonne note en est prise.

Au sujet de la station du Valnotte, il est demandé si les travaux déjà réalisés vont être abîmés par ce nouveau projet. Monsieur le Maire précise que non, une bordure existante va juste être coupée.

Julie MESNIL demande si une station est prévue dans le bourg de Barneville ?

Monsieur le Maire répond que le Cotentin prendra en charge non pas une station multimodale, mais une gare multimodale, sans doute au niveau du parking du Pont Rose, pour éviter le bourg le samedi, jour du marché. Cette gare est plus développée et est de compétence communautaire pour la période 2026-2030.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les deux demandes de subvention DETR pour le plan vélo et les stations multimodales.

Il valide également l'inscription des deux stations multimodales aux Fonds de Concours du cotentin et auprès d'autres financeurs si besoin

3. Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget

Comme chaque année, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget pour pouvoir régler les factures en attente (pour le fonctionnement, il n'y a pas besoin de vote, les crédits sont ouverts dans la limite de ceux inscrits en année N-1).

Pour l'investissement, des ouvertures de crédits sont possibles dans la limite du quart des inscriptions au budget N-1, non compris le remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 7 25 049.36€, soit 25% de 2 900 197.43€

Considérant les factures à régler sur la section d'investissement, avant le vote du budget 2023, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE les ouvertures de crédits suivantes :

Facture Garage Dubost	Acquisition véhicule	Compte 215731	39 000.00
GITEM Barneville-Carteret	Acquisition lave-linge et sèche-linge	Compte 2188	1 188.00
Agence REQUIER	Columbarium	Compte 21316	4491.96
SDEM	Effacement de réseaux	Compte 204	61144.52
Office de Tourisme	Participation capital SPL	Compte 261	4473.00

Soit un montant global de 110 297.48 €

4. Effacements de dettes :

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie a transmis un état de liquidation à titre personnel pour un administré, ce qui conduit à un effacement total des dettes. Le montant de la créance s'élève à 64,11€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer l'écriture correspondante.

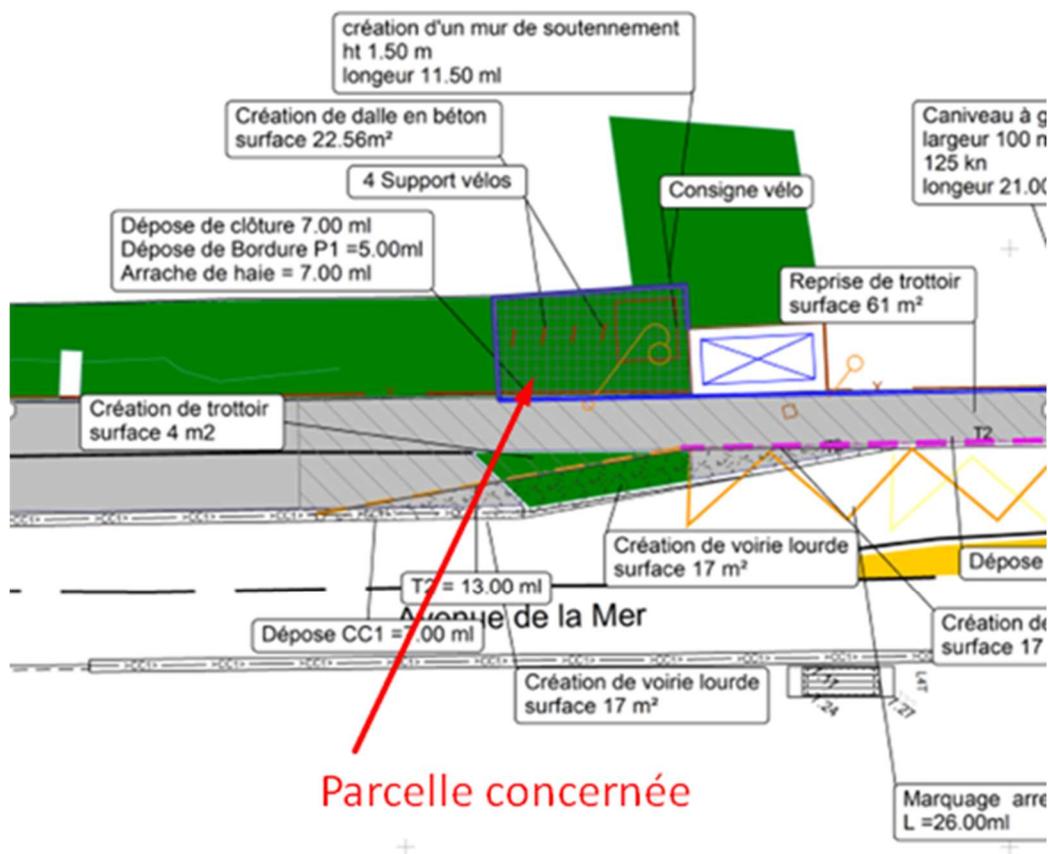
5. Adhésion au CEREMA :

Monsieur le Maire informe que le CEREMA est un Etablissement Public sous la tutelle du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Il accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. France Vue Sur Mer, qui nous a attribué une subvention pour l'aménagement du Sentier de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) dans le cadre des travaux du Terre-Plein du Havre, dépend du CEREMA. Il semble intéressant d'adhérer au CEREMA. Le montant de la cotisation d'adhésion est de 500€ annuel pour les collectivités dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette adhésion.

6. Convention avec le Service Commun pour une Autorisation d'Occupation Temporaire pour une parcelle de l'emprise du Pôle Jeunesse pour la création d'une station multimodale

Dans le cadre de la création de la station multimodale de l'avenue de la Mer, une emprise de l'aménagement proposé se situe sur le Pôle Jeunesse. Contacté, le Pôle de Proximité a accepté le principe d'une AOT plutôt qu'une vente de terrain pour une superficie de 22m² environ.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Service Commun de la Côte des Isles pour la signature de cette AOT.

7. Avis sur la facturation reçue de la commune des Moitiers d'Allonne pour une prise en charge du surcoût des frais de restauration scolaire

Monsieur le Maire informe que le restaurant scolaire de la commune des Moitiers d'Allonne est géré par une association. L'association a contacté la Mairie des Moitiers pour une aide compte tenu de la hausse des coûts, dus notamment à la crise sanitaire et à l'augmentation des prix. La commune des Moitiers d'Allonne propose de répercuter la hausse sur les autres communes au prorata des enfants inscrits. Barneville-Carteret est concernée par 8 enfants pour 366.55€.

Annie POISSON propose de voter contre cette demande. En effet, autant les dépenses scolaires sont des dépenses obligatoires, pas celles de la restauration scolaire. Elle propose que l'association répercuter ce coût sur le prix des repas et précise que les parents concernés de Barneville-Carteret, qui éprouvent des difficultés pour le paiement, pourront contacter le CCAS. Toutes les communes disposant d'un restaurant scolaire ont vu leurs dépenses augmenter.

Bertrand LADUNE entend l'argument d'Annie POISSON, mais il craint que cela soit mal perçu car il s'agit bien d'une association. Il rappelle que lors de la dernière réunion, une subvention a été votée pour une association extérieure pour les châtons. Dans le cas présent c'est une association hors commune, mais quelques enfants domiciliés à Barneville-Carteret sont concernés. Il propose de voter cette subvention, mais de faire un courrier en parallèle précisant les arguments d'Annie POISSON et de rappeler le caractère très exceptionnel de ce vote.

Monsieur le Maire précise en effet que c'est l'association qui gère le restaurant scolaire qui a sollicité une subvention d'aide à la Mairie des Moitiers d'Allonne qui a voté la répercussion sur les différentes communes concernées. C'est étonnant que les Moitiers d'Allonne n'aient pas pris en charge cette dépense.

Toutes explications entendues, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme demandée et accompagner ce versement d'un courrier précisant le caractère exceptionnel de cette subvention.

Au sujet des dépenses scolaires, Monsieur le Maire précise que pour Barneville-Carteret, les frais s'élèvent à 2 500€ par enfant, 275 000€ pour l'année 202.

8. Demande subventions AFITF

Monsieur le Maire rappelle que des travaux doivent être engagés sur le littoral, notamment sur le secteur de Barneville-Plage et sur la dune de Carteret.

Il précise que l'étude commandée à ISL pour la défense contre la mer de la plage de Barneville et de Saint Jean a été présentée en août à la DDTM. Cependant, les services de l'Etat ont déposé une requête auprès du bureau d'études portant sur 52 points supplémentaires. ISL a finalisé ce rapport qui a été présenté la semaine passée. Un point doit à nouveau être fait avec la DDTM avant validation.

Une demande de subventions pour l'acquisition et la mise en place de fascines et de ganivelles a été déposée en 2022 Il convient simplement d'actualiser les devis

DEVIS THOMAS POUR FASCINES du 16.01.2023 : 44 694.60€ TTC

Devis GANIVELLES en attente (entreprise THOMAS : Pour mémoire : Devis Eurovia 2022 : 41 340.00€ TTC

Un rechargement est nécessaire au bout des enrochements pour environ 4000m³ de sable en l'attente du grand rechargement de fin mars avec la SPL des Ports de la Manche :

Devis THOMAS pour : 55 980€TTC.

Enfin une demande est également à effectuer pour le rechargement du mois de mars (semaine 12) dans le cadre de la convention avec la SPL des Ports de la Manche pour l'extraction du banc de sable : le volume devrait porter sur environ 30 000m³, (selon autorisation préfectorale en cours qui pourrait n'être que de 23 000 m³)

(Pour mémoire, le coût de l'an passé était de 81 640.80€ pour 23 000m³ extraits et régalez sur les plages)

La révision des prix est d'environ 15%.

Guy LEPREVOST précise que le rapport ISL préconise de recharger de manière à recréer le profil de plage avec une pente à 5% sur environ 100ml.

Il est également précisé que ce rapport préconise par la suite des épis en enrochements. Ceci dit, si cette solution est retenue, il faudra engager des études d'impacts, environnementales, enquête publique... Ils ne verront pas le jour avant deux ans Les riverains ont été rassurés. Monsieur le Maire et Guy LEPREVOST les rencontrent régulièrement et les ont assurés qu'en cas de nouvelle érosion, qui serait grave pour les personnes et leurs biens, un enrochement sera réalisé en urgence. L'estimation du coût de cet enrochement avoisine les 300 000€. Dans cette éventualité, le Conseil Municipal sera invité à voter le report d'un ou plusieurs projets Le financement des enrochements sera ainsi assuré.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide les demandes de subventions AFITF présentées.

9. Tarifs communaux 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil du mois de décembre 2022, les tarifs du Centre Eugène Godey ont été révisés. Il convient cependant de réviser l'ensemble des tarifs communaux. Compte tenu de l'inflation, il propose une hausse globale de 4%.

Pour mémoire, l'inflation moyenne sur 2022 est de 5.2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette hausse de 4% sur l'ensemble des tarifs communaux à compter du 1^{er} février 2023.

10. Dénomination nouvelle voie Lotissement des Landes

Monsieur le Maire rappelle le lotissement rue des Landes, en construction. Il est nécessaire de lui donner un nom. Cependant, si l'appellation peut être résidence des Landes, cela poserait des problèmes avec La Poste et les livreurs comme on le connaît actuellement pour la rue du Bocage et la résidence du Bocage.

Il a effectué des recherches et rappelle qu'au cadastre Napoléonien, toutes les parcelles avaient un nom. Les parcelles sur lesquelles est construit le lotissement s'appelaient les Coursières. Il propose de donner ce nom au lotissement et à la voie de desserte.

Tony ALFEREZ précise qu'il y a une personnalité née à Barneville-Carteret « Marie-Louise GIRAUD » qui n'a pas de voie à son nom.

Monsieur le Maire rappelle également le projet de lotissement communal sur le même secteur. Les parcelles concernées au cadastre Napoléonien étaient nommées « le Câtelet ». Il propose de voter également sur ce nom.

Bruno MEDA informe que la résidence du Bocage et la rue du Bocage posent réellement des problèmes au niveau de la distribution du courrier.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide les deux dénominations proposées.

11 - Projet de Centrale Photovoltaïque terrain des Joncs :

Monsieur le Maire rappelle qu'avec Guy LEPREVSOT, ils ont réfléchi pour voir comment rendre indépendants au niveau énergétique les habitants de Barneville-Carteret ? Ils ont rencontré des ingénieurs, mais, c'est très compliqué.

La deuxième idée fût « comment réduire la facture énergétique des habitants de la commune ? » Une centrale photovoltaïque semble être une bonne chose pour cela. Mais il n'y aura pas pour autant une autoconsommation ? Ce n'est pas possible pour une collectivité. Le terrain pressenti est celui des joncs (entre le carrefour Boudet la passerelle du Tô).

Ils ont rencontré mardi dernier, avec les propriétaires des parcelles concernées, les partenaires EDF , « EDF Renouvelables France ». EDF Renouvelables France a travaillé sur un projet de panneaux photovoltaïques au sol à 1 mètre et une partie plus haute pour éventuellement créer un parking où on pourrait trouver :

- des bornes de rechargements,
- des locations de vélos,
- des stationnements pour navettes pour des personnes qui laisseraient leur véhicules en périphérie et pourraient ainsi se rendre dans le centre de Carteret ou à la plage, en navette...

Les propriétaires des terrains concernés sont favorables à ce projet, la superficie nécessaire minimale est de 7ha. Avec l'accord des deux propriétaires et le terrain communal, la superficie est de 9.5ha, le projet est donc réalisable.

Le loyer versé à chaque propriétaire serait d'environ 3000€, l'hectare, par an.

La production énergétique est soumise à IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) dont les communes perçoivent 20%.

Monsieur le Maire présente le plan des terrains, concernés par trois zones d'urbanisme : 1AU, 2AU et N. Cependant, les règlements de ces trois zones, issus du PLU en cours, font état d'une possibilité.

La DDTM instruira ce dossier.

La règle 39 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET) précise cependant que

Les bâtiments (toitures et façades) et les parkings artificiels (ombrières ou couvertures) offrent un potentiel à privilégier pour l'installation de panneaux photovoltaïques, suffisant pour concourir aux objectifs de production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Région souhaite limiter au maximum l'artificialisation des sols (agricoles et naturels) et optimiser au mieux l'utilisation des sols déjà artificialisés, notamment pour des opérations de renouvellement urbain et de création de logement, de reconversion pour l'agriculture ou d'autres activités économiques.

L'installation de panneaux photovoltaïques au sol ne doit donc pas être autorisée sur terrains agricoles et naturels.

Sur des terrains déjà artificialisés l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol ne doit être envisagée que sur des sites dégradés (sites et sols pollués, friches industrielles, anciens centres de stockage de déchets ultimes fermés depuis moins de 10 ans, carrières après exploitation) et des délaissés portuaires ou aéroportuaires, à la condition que :

- ces sites et délaissés ne puissent pas être affectés à une autre activité, notamment du fait de contraintes physiques, des coûts de dépollution ou de contraintes réglementaires (*par exemple, friches industrielles soumises à des Plans de Prévention des Risques Technologiques ne permettant le maintien que d'activités économiques sans occupation humaine permanente*) ou réaffectés à un usage identique (*exemple en particulier d'une friche industrielle pouvant être réutilisée pour un développement industriel*) ;
- ils ne fassent pas ou n'aient pas fait l'objet d'une prescription de remise en état à vocation agricole, paysagère ou écologique ;
- ils ne soient pas inscrits au sein des trames vertes et bleues.

Toutefois, le cas des îles habitées non interconnectées avec le continent (Iles Chausey) doit être pris en compte. Il est donc possible de déroger à cette règle dans ce cas de figure.

Monsieur le Maire est en contact sur ce point avec les élus et l'Etat pour modifier cette règle. La sénatrice Béatrice GOSSELON a d'ailleurs transmis un article des travaux du sénat :

Lors de l'examen du **projet de loi "énergies renouvelables" (ENR)**, le Sénat a voté un nouveau dispositif permettant **aux Maires de décider** si leur commune est ou non en mesure de recevoir des projets d'énergie renouvelables, notamment d'éoliennes.

Après une négociation difficile avec l'État, le dispositif initialement prévu qui conduisait les Maires à se prononcer projet par projet a été remplacé par un dispositif alternatif à portée générale. C'est à cette condition que le Gouvernement a accepté de transcrire dans la loi la volonté du Sénat de donner plus de pouvoir aux Maires.

Dans les documents d'urbanisme et dans les zones non fléchées, en application de la loi 3DS, les Maires pourront choisir, en collaboration avec leur conseil municipal, les zones susceptibles de recevoir des projets "énergies renouvelables". Le choix final reviendra donc au Maire de décider si une implantation est ou non souhaitable sur son territoire.

Monsieur le Maire est donc confiant.

Bertrand LADUNE approuve cette initiative. Le problème qui pourrait être soulevé est l'impact visuel, qui du fait de la configuration des terrains, entourés de haies, est quasi nul. Il rappelle que les éoliennes, autre source d'énergie renouvelable, sont très hautes avec de plus un impact sonore non négligeable. Avec la superficie des terrains, il ne pourrait par exemple, n'être installées que 4 éoliennes, ce projet de panneaux photovoltaïque est donc bien plus intéressant et sans impact majeur. De plus, le projet de parking déporté avec navettes est intéressant pour la limitation de la circulation.

Jacqueline HOUGHTON demande s'il est prévu de niveler le terrain ? Il lui est répondu par la négative, sauf, évidemment pour la partie parking.

Monsieur le Maire rappelle que le vote de ce soir est simplement nécessaire pour autoriser EDF à poursuivre les études et à s'engager, le cas échéant à mettre à disposition les terrains pendant 30 années.

Vincent ARNAUD demande si le démantèlement prévu a été évoqué ? Monsieur le Maire lui répond que oui, cela a été évoqué, et le démantèlement est prévu et sera acté.

Monsieur le Maire précise enfin que pour la définition d'une zone d'énergies renouvelables, il convient de mener une étude sur la faune et la flore de 12 mois.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise EDF Renouvelable France à poursuivre les études.

12 - Convention avec le SDEM pour l'effacement de réseaux rue Aristide BRIAND

Monsieur le Maire rappelle que le SDEM a été sollicité pour une étude d'effacement de réseaux rue Aristide Briand » sur le secteur de Carteret.

Le SDEM a transmis le résultat de son travail. La dépense globale s'élève à 155 500€ HT et la participation de la commune est estimée à 31 100€.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide ce projet d'effacement de réseaux.

13 – Approbation du devis de l'Atelier du Marais pour l'aménagement de la Place Terminus

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la commission Square, un espace détente est prévu sur la partie arrière du terrain de boule de Carteret, Place Terminus.

Cette partie est en herbe et compliquée à étudier en régie. Il a donc été fait appel à l'Atelier du Marais (qui a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux du boulevard Maritime et de la Promenade Abbé Lebouteiller) pour une proposition de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

L'Atelier du Marais a transmis une proposition pour une mission pour une tranche ferme à hauteur de 8 400€HT.

Cette proposition semble tout à fait correcte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles.

La parole est aux Conseillers Municipaux :

Catherine POT demande à Jean-Pierre LEQUERTIER, Adjoint aux Travaux si les Services Techniques pourraient intervenir sur la Boîte à Livres installées place Terminus ? elle est en effet en mauvais état. Elle rappelle que cette Boîte à Livres a été offerte par le Lions Club de Valognes et que son entretien était à la charge de la commune. Il lui est répondu par l'affirmative.

Elle demande également si Monsieur le Maire a de nouvelles informations sur le devenir de la santé sur notre secteur, avec l'arrivée de nouveaux médecins ?

Monsieur le Maire lui répond que le travail se poursuit mais qu'actuellement, il n'y a aucune proposition ferme.

Aucune autre question n'étant soulevée par l'Assemblée, la séance est levée à 20h40.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,